

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 02333 Numéro SIREN : 804 264 018 Nom ou dénomination : 8-C

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 8239

SAS 8-C
1 Avenue Auguste Vérola
06200 NICE
SIREN 804 264 018



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Je soussigné Monsieur Gourdon Jean-Rémi

Agissant en qualité de Président de la société SAS 8-C dont le siège social est situé au 1 Avenue Auguste Vérola 06200 Nice.

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31/12/2022, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30/06/2023.

- que pour les motifs suivants : Les comptes ont été finalisé tardivement et a ainsi causé du retard dans le travail du Commissaire aux Comptes, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

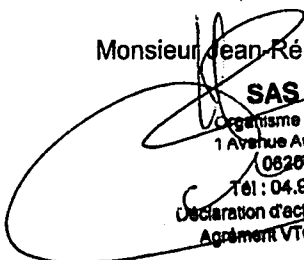
Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30/09/2023 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Le 27 juin 2023

Le Président,

Monsieur Jean Rémi Gourdon


SAS "8-C"
Organisme de Formation
1 Avenue Auguste Vérola
06200 NICE
Tél : 04.97.23.35.65
Déclaration d'activité 83080746908
Agrément VTC N°06-2014-04

ORDONNANCE

8-C
N°RCS : 804264018
N°Gestion : 2015 B 2333

N°2023O00317

Nous, Pascal NOUGAREDE
Président du Tribunal de Commerce de NICE,
Assisté de la Greffière Mme Danielle LUCHE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce,

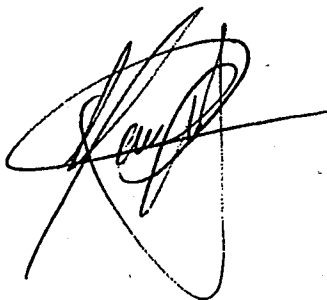
Vu l'article R. 225-64 du code de commerce,

Ordonnons que soit prorogé jusqu'au 30/09/2023, le délai au cours duquel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 8-C 1 Avenue Auguste Vérola 06200 Nice appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Liquidons les dépens à la somme de 30,04 €. (trente euros et 4 cts)

Fait à NICE en notre cabinet, le 30 juin 2023

Le Président
M. Pascal NOUGAREDE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La Greffière
Mme Danielle LUCHE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a few smaller strokes.